

# CERTIFIEZ LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES AVEC PEFC



GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER

## La certification PEFC, *c'est quoi ?*

→ C'est agir ensemble  
au quotidien en faveur de  
la préservation des forêts.

### La certification PEFC :

- est un outil pour **agir ensemble au quotidien en faveur de la préservation des forêts** et attester de leur gestion durable grâce à des exigences qui contribuent à **l'équilibre entre leurs dimensions économiques, sociales et environnementales** ;
- **repose sur l'engagement volontaire des propriétaires et des intervenants en forêt** sur le long terme pour mettre en œuvre au quotidien les exigences de la certification PEFC.

### La certification est fondée sur les 3 axes de gestion durable :

- **économique** : assurer un accès pérenne à la ressource en bois ;
- **environnemental** : garantir la préservation des forêts, de l'eau, des sols et de la biodiversité ;
- **social** : mettre en valeur les bénéfices de la forêt pour ses usagers et s'assurer du respect de ceux qui y travaillent.

### FOCUS SUR DES EXIGENCES PEFC



**Veiller au respect de la biodiversité et à la diversité des essences :**  
conserver des zones irrégulières, les essences d'accompagnement, les arbres morts et les sous-étages ;



**Veiller à la préservation des cours d'eau et des milieux humides :**  
interdiction d'intervenir dans les ripisylves ;



**Veiller à la préservation des sols :**  
emprunter des cheminements préférentiels ;



**Prendre des mesures pour maintenir la vitalité et la capacité de régénération des forêts :** maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique, limitation de la propagation des incendies...



**Attester la sécurité des travailleurs en forêt.**

### POURQUOI FAIRE CERTIFIER SA FORÊT PEFC ?

- 1 **Prouver son engagement dans la préservation des forêts** grâce à la mise en application de bonnes pratiques forestières et aux contrôles sur le terrain qui en attestent.
- 2 **Valoriser son action en faveur des forêts pérennes et du patrimoine forestier communal** grâce à l'utilisation d'un label reconnu internationalement
- 3 **Apporter un cadre sécurisant et efficient** à travers le système de réclamations PEFC qui accompagne les propriétaires en cas de litige ou de non-respect des exigences par des intervenants forestiers PEFC.
- 4 **Faciliter la commercialisation des bois** issus des forêts communales et participer au développement de la filière forêt-bois en répondant à la demande des entreprises en bois certifiés PEFC.

### Bénéficier d'aides publiques :

- > **en tant qu'acteur forestier responsable** qui contribue à la politique forestière nationale et régionale (ex d'aides publiques : France 2030, industrialisation performante des produits bois, les aides pour la desserte (fonds FEADER).
- > **en tant que fournisseur en bois responsable** : dans le cas d'aides allouées par l'ADEME pour une installation de chaudière, une proportion d'approvisionnement en bois PEFC est demandé. Certifier sa forêt PEFC peut permettre de bénéficier de ces aides.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### PEFC dans les forêts françaises

**+ de 8,2**

millions d'hectares sont certifiés PEFC, dont :  
- 2,4 en Guyane française ;  
- 5,8 en France hexagonale (soit 1/3 de la forêt).

**100%**

des forêts domaniales sont certifiées PEFC.

**2/3**

des forêts de collectivités sont certifiées PEFC, avec une progression de plus de 100 000 hectares depuis 2017.

**+ de 83 000**

propriétaires forestiers sont certifiés PEFC.

### PEFC dans la filière bois française

**90%**

des entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation en France (scieries, fabricants de panneaux,...) sont certifiées PEFC.

**87%**

des bois utilisés dans la construction sont certifiés PEFC (Source ENQUÊTE NATIONALE CONSTRUCTION BOIS 2022).

## La certification PEFC vue par les élus et communes engagés

« Avec PEFC, notre commune valorise son sérieux environnemental et la qualité de son patrimoine forestier, légué par nos anciens. La certification participe à l'attrait touristique du territoire. »

**Jean-Marie BARRAL,**  
Maire de Châteauroux-les-Alpes (Hautes-Alpes)

« C'est la certification qui est plus à même de nous garantir une exploitation vertueuse, durable de nos forêts. Pour nous, c'était une nécessité en accord avec nos engagements politiques. »

**Betsabée Haas,**  
Adjointe au Maire de la Ville de Tours (37),  
déléguée à la biodiversité, à la nature en ville,  
à la gestion des risques et à la condition animale

« C'est très important, en tant que commune propriétaire forestière, de s'engager dans la certification PEFC. D'abord, pour ce que ça représente : la gestion durable des forêts. Mais aussi car c'est un instrument pour aller vers la population et lui expliquer l'intérêt de la forêt, comment on la gère durablement et quels sont les avantages d'avoir une forêt sur son territoire. Je pense que c'est tous ensemble qu'on arrivera à avoir une forêt durable et à la faire accepter dans toutes ses dimensions : sociales, environnementales et économiques. »

**Clothilde EUDIER,**  
Maire de Saint-Romain-de-Colbosc,  
2ème Vice-Présidente de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole  
et Vice Présidente de la région Normandie

### Pour en savoir plus :

Site web de PEFC France : <https://www.pefc-france.org>

### Contacts :

PEFC France : Adrien BODICHON - 07.56.01.12.06  
[a.bodichon@pefc-france.fr](mailto:a.bodichon@pefc-france.fr)

FNCOFOR : 01 45 67 61 21  
[federation@communesforestieres.org](mailto:federation@communesforestieres.org)



GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER